



2019-11-123-DAP

nomenclature: 9.1.3



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2019

**OBJET : LOCAL OCCUPÉ PAR L'ASSOCIATION RENCONTRE ET AMITIÉ – CONTRAT D'ABONNEMENT AVEC LE SYDEC POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA PROPRIÉTÉ COMMUNALE RUE DE LA GRANDE BAYE**

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze novembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

#### PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, Mme DUFAU, Mme DUPRE, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme MOUNIER, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. AJA, Mme MONTAUCET, M. ROBLES, Mme FAURE

#### ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

M. PERRET	procuration à	M. GONZALES
M. DUBERT	procuration à	M. LESPADÉ
M. SALLABERRY	procuration à	Mme NOGARO
Mme BISBAU	procuration à	Mme MONTAUCET
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. DUBUS

#### ABSENTS :

Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE, M. POULAERT

**SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO**

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 30



**2019-11-123-DAP - LOCAL OCCUPÉ PAR L'ASSOCIATION RENCONTRE ET AMITIÉ : CONTRAT D'ABONNEMENT AVEC LE SYDEC POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA PROPRIÉTÉ COMMUNALE RUE DE LA GRANDE BAYE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la démolition de l'ancien Foyer des Jeunes Travailleurs, situé rue de la Grande Baye, il a été nécessaire de dissocier les réseaux entre le bâtiment à démolir et le local occupé par l'Association Rencontre et Amitié à l'arrière de la parcelle.

Dans ce cadre, de nouveaux contrats sont à établir avec les concessionnaires.

Monsieur le Maire présente le projet de contrat d'abonnement à souscrire auprès du SYDEC pour les services publics d'eau potable et d'assainissement collectif de la propriété communale situé rue de la Grande Baye.

Il y a lieu de se prononcer pour retenir et inscrire cette opération au budget et autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant le projet de contrat entre le SYDEC et la Ville de Tarnos,

**DELIBERE**

**APPROUVE** le contrat avec le SYDEC afin de formaliser les droits et les obligations de chacune des parties dans le cadre du raccordement aux réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif rue de la Grande Baye. Le présent contrat prend effet à compter de sa signature par les parties.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat et tous documents y afférant.

**Votants : 30**

**Votes exprimés: 30**

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
(suivent les signatures)  
Pour extrait certifié conforme  
Tarnos, le 15 novembre 2019  
Le Maire

